

NATIONAL JEUNES CATAMARANS

Organisé par la Société Nautique de Saint-Tropez

Du 15 au 17 avril 2017

INSTRUCTIONS DE COURSE

1 REGLES

La régata sera régie par :

- Les « règles » telles que définie dans les Règles de Course à la Voile (RCV) en vigueur,
- Les règlements fédéraux,
- Les prescriptions nationales qui sont énoncées en Annexe « prescriptions nationales ».

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé : vitres de la grande salle

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement de programme dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il doit prendre effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- Les signaux à terre seront envoyés au mât situé : côté mer de la base nautique
- Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, il signifie que la course est retardée. Le signal d'avertissement sera fait pas moins de 20 minutes après son affalé (Modification Signaux de Course)
- Quand les pavillons Aperçu sur H sont envoyés à terre, cela signifie que la course est retardée, et que les concurrents concernés doivent rester à terre. Le signal d'avertissement sera fait pas moins de 30 minutes après l'affalé de ces pavillons (Modification Signaux de Courses)

5 PROGRAMME DES COURSES

La cible est de trois courses par jour, cependant le nombre de courses courues est laissé à l'appréciation du Président du Comité de Course.

Samedi 15 avril 13h00 Mise à disposition sur l'eau pour 1 à deux courses

Dimanche 16 avril 11h00 Mise à dispositions sur l'eau pour 1 à trois courses

Lundi 17 avril 11h00 Mise à disposition sur l'eau pour 1 à trois courses

Le dernier jour de course aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00

Après la dernière course du jour et aussitôt que possible il sera procédé à la lecture du palmarès.

6 PAVILLONS DE CLASSE

C4 (TYKA, DRAGOON, TOPAZ 14, Erplast M Race) **Pavillon JAUNE**

C3A (SL 15.5 et KL 15.5) **Pavillon ROSE**

C3B (SL 16 et HC 16) **Pavillon VERT**

7 ZONE DE COURSE

La zone de course sera dans la baie des Canoubiers pour les parcours construits, elle pourra aller jusqu'à la balise de la Moutte pour le raid.

8 LES PARCOURS

Les schémas de l'annexe parcours montrent les différents parcours, l'ordre dans lesquels les marques doivent être passées, toutes les marques sont à laisser à bâbord.

Au plus tard avant le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le parcours et le cap de la 1^{ère} marques.

Parcours type RAID

Au plus tard, au signal d'avertissement le bateau comité enverra le pavillon « R » (Raid).

Il pourra également, envoyer le Pavillon « D », pour informer les concurrents de la présence d'une marque de dégagement

L'envoi d'un pavillon vert sous le pavillon « D », signifie que la marque de dégagement doit être laissée à tribord.

L'absence du pavillon vert, signifie que la marque de dégagement doit être laissée à Bâbord

9 MARQUES

Marques 1b et 1t :	bouées gonflables BLANCHES
Marques 2 et 2a :	bouées gonflables VERTES
Marques 3b et 3t :	bouées gonflables BLANCHES
Marque d'arrivée A :	Bouée « crayon » ORANGE
Marque D :	Bateau viseur
Marques R :	Bouées gonflables ROUGES (Zone de sécurité)

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones de baignades sont considérées comme des obstacles (interdites à la navigation).

11 DEPARTS

- Les départs seront donnés en application de la règle 26 avec le signal d'avertissement à 5 min avant le départ.
- Le pavillon d'avertissement sera le pavillon de classe défini au §6.
- La ligne de départ sera entre le mât du bateau comité arborant un pavillon orange à l'extrémité tribord et le mât du bateau viseur arborant un pavillon orange à l'extrémité bâbord.
- Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard quatre minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.
- Bateaux en attente : les bateaux dont le départ n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de la Zone de Départ définie comme suit : 50 mètres au vent et sous le vent de la ligne de départ ainsi que 50 mètres à chacune de ses extrémités.

12 CHANGEMENTS DE PARCOURS

Sans objet pour les parcours construit

Parcours Raid :

En cas de changement de parcours, les marques de parcours décrites entre la marque près de laquelle est signalé le changement de parcours et la marque indiquée sur le tableau du bateau comité comme marque suivante à contourner, sont neutralisées et n'ont plus de côté requis.

13 ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera déterminée par le mât arborant le pavillon orange et le pavillon bleu sur le bateau Comité de Course et le côté parcours de la marque d'arrivée définie au §10, conformément à l'annexe parcours.

14 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44, doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction dans le délai de dépôt des réclamations. Faute de se conformer à cette obligation, le Jury pourra considérer que la pénalité n'a pas été effectuée.

Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du Chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification

15 TEMPS LIMITE ET TEMPS CIBLE

Temps cible pour :

15,5, SL16, HC16 : 40 minutes

FK14 : 35 minutes

Temps limite au premier bateau pour finir la course : 60 minutes.

Temps limite au premier bateau pour franchir les marques au vent : 20 minutes. Si aucun bateau n'a passé les marques au vent dans le temps limite, la course pourra être annulée. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

Temps limite pour finir le parcours de type raid : 3h00. Si aucun bateau n'a « fini » dans ce temps, la course sera annulée.

Il n'y a pas de temps cible pour le parcours de type raid.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- a- Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course situé au secrétariat.
- b- Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au plus tard une heure après la dernière course du jour.
- c- Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- d- Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.
- e- Les instructions auront lieu dans la salle du Jury située dans la salle de l'école de voile.
- f- Les avis de réclamation du Comité de Course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b)
- g- Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
 - Règle de sécurité
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation de détritrus (RCV 55)
 - Communication radio

Les pénalités à ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le Jury le décide.

L'abréviation « DPI » (Pénalité discrétionnaire Infligée) s'appliquera.

h- Le dernier jour programmé des courses, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

a. Dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision de la veille.

b. Pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie les RCV 66.

h- Le dernier jour programme des courses, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17 CLASSEMENTS

Le nombre maximal de courses prévues est de 9.

Le nombre de courses pour valider le National est de 3.

Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de toutes les courses en retirant son plus mauvais résultat.

18 REGLES DE SECURITE

- a- Chaque équipage devra porter du départ sur l'eau au retour à terre, une brassière de sécurité.
- b- Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes ou par la réglementation en vigueur

- c- Contrôle à la sortie et au retour

Un système de contrôle sera mis en place.

Un équipier de chaque bateau souhaitant courir devra personnellement émarger en face de son numéro de voile et de son nom, avant d'aller sur l'eau et au retour à terre.

L'émargement sera ouvert environ 2 heures avant le premier signal d'avertissement du jour et sera fermé au retour à l'heure limite de dépôt de réclamation ou 45 minutes après avoir reçu des instructions à terre de la part du Comité de Course (AP+H sur le bateau comité).

De retour à terre, chaque concurrent devra émarger pour confirmer qu'il est bien rentré.

L'inobservation de cette procédure impliquera une pénalité sans instruction (modification de la règle 63 des RCV).

Ne pas émarger au départ entrainera une pénalité sur la première course du jour.

Ne pas émarger au retour entrainera une pénalité sur la dernière course du jour.

Ne pas émarger au départ et au retour entrainera une pénalité sur toutes les courses du jour.

Le pourcentage sera défini par avenant en fonction du nombre d'inscrits. Ces pénalités sont calculées selon la règle 44.3(c) des RCV

La pénalité pour non émargement au départ sera réduite de 50% si le concurrent a signalé sa présence sur l'eau au bateau Comité de Course.

- d- Abandon : Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible et obligatoirement par écrit lors de son retour à terre.
- e- L'envoi d'un pavillon ROUGE sur tous les bateaux du comité de course signifie : vous devez vous rendre dans la zone de sécurité derrière le bateau comité. Cette zone est matérialisée par des bouées ROUGE

19 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT OU D'EQUIPAGE

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du Comité de Course et/ou du Jury

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du Comité de Course et/ou du Jury. Les demandes de remplacement doivent être faites au Comité de Course et/ou Jury à la première occasion raisonnable.

Le matériel devra être visé par le Comité technique de l'épreuve dès que possible.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Les mesures et les contrôles de jauges de chaque bateau devront être terminés avant l'enregistrement définitif.

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

Le comité technique peut demander à un bateau de le rejoindre immédiatement dans une zone donnée pour y être contrôlé.

21 PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux devront porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice : Autocollant sur la coque

22 BATEAUX OFFICIELS

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. Quand ils sont à poste, ils arboreront le pavillon ORANGE. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a).

Identification des bateaux de l'organisation : flamme ORANGE

23 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs utilisant des bateaux, doivent s'enregistrer au Secrétariat du club avant la première course programmée et fournir des détails sur leur bateau et son immatriculation.

Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

Le Comité de Course pourra, en cas de problème important, envoyer le pavillon V du code international (X rouge sur fond blanc), cela signifie que tous les bateaux présents sur l'eau doivent participer à la sécurité.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Application de la règle 55 des RCV. Tous les bateaux ne devront jeter aucuns détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

25 TITRES DECERNES ET PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Une médaille aux trois premiers équipages de chaque classe ou série.
- Un prix pour le premier équipage féminin de chaque classe ou série.
- Un prix pour le club le plus représenté.
- Différents lots tirés au sort.

26 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1.5 million d'Euros par incident ou son équivalent.

Principal Race Officer : Georges KORHEL

Président du Comité de Course : Guy GUERMOND

Assesseur du Comité de Course : Michèle URANDO

Président du Jury : Jean André CHERBONEL

Président du Comité Technique : Pierre Charles Barraud

ANNEXE PARCOURS

Parcours C3: Départ-1b/1t-3b/3t-1b/1t-D-Arrivée

Parcours C4: Départ-2-2a-3b/3t-2-2a-D-Arrivée

